

Changer les choses dans votre collectivité

Comprendre vos droits, vos obligations et les avantages liés à la production de votre déclaration de revenus et de prestations est un aspect important de la littératie financière. Saviez-vous que les membres de votre collectivité qui ne produisent pas de déclarations de revenus se privent d'importants crédits d'impôt et de prestations auxquels ils pourraient avoir droit?

Les organismes communautaires, leurs bénévoles et l'Agence du revenu du Canada (ARC) collaborent depuis plus de 40 ans à un programme qui vise à aider les particuliers admissibles ayant un revenu modeste et une situation fiscale simple à préparer leurs déclarations de revenus gratuitement dans les comptoirs de préparation de déclarations. L'année dernière, plus de 2 000 organismes comptant plus de 17 000 bénévoles ont appuyé le Programme communautaire des bénévoles en matière d'impôt (PCBMI). Ensemble, ils ont produit plus de 600 000 déclarations de revenus pour les membres de leur collectivité.

Ce service gratuit vient en aide à de très nombreuses personnes, dont des bénéficiaires d'aide sociale, des aînés, des étudiants, des nouveaux arrivants au Canada et des personnes handicapées. Aide aussi à maintenir un accès ininterrompu aux avantages et prestations du gouvernement.

Pour en savoir plus sur le PCBMI, pour savoir comment devenir bénévole ou pour trouver un organisme communautaire participant dans votre région, allez à www.arc.gc.ca/benevole ou appelez l'ARC au **1-800-959-7383**.